



INSTITUT NATIONAL DE  
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Institut National  
de l'Économie  
Circulaire

# L'Institut National de l'Économie Circulaire

**Créé en 2013, l'Institut National  
de l'Économie Circulaire (INEC)  
est l'organisation de référence  
pour la promotion de  
l'économie de la ressource.**

Forte de près de 200 membres  
(collectivités, entreprises,  
associations, fédérations,  
grandes écoles et universités...),  
l'association œuvre  
quotidiennement au  
renforcement des politiques de  
lutte contre le gaspillage et à  
améliorer la connaissance en  
matière d'économie circulaire.



174 rue du Temple  
75003 Paris  
[institut-economie-circulaire.fr](http://institut-economie-circulaire.fr)



**SUIVEZ-NOUS SUR**



# MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Près d'un an s'est écoulé depuis le début du mandat de Président de l'INEC que les administrateurs m'ont fait l'honneur de me confier. Ces premiers mois m'ont permis, s'il en était besoin, d'être encore plus persuadé de l'utilité de nos travaux communs. Alors que la conviction est désormais partagée quant à l'importance de devoir découpler la recherche d'une prospérité collective de l'usage des ressources naturelles de la planète, nous nous rendons compte quotidiennement des difficultés qui demeurent lorsqu'il s'agit de changer effectivement de modèle et de transformer notre économie pour la rendre véritablement circulaire.

Je crois fermement au besoin d'intelligence collective pour accélérer le passage à l'échelle. Celle dont nous avons pu faire preuve dans nos travaux sur l'industrie verte, comme dans ceux sur les besoins d'économie circulaire dans les politiques de décarbonation, a permis de structurer le débat public sur les thématiques qui nous sont chères. Je vous en suis très reconnaissant. Mais cela nous engage.



Aussi, alors que les questions de limites planétaires, de souveraineté et de juste partage des ressources sont de plus en plus prégnantes, vous pouvez compter sur ma détermination, à vos côtés, pour continuer à porter haut et fort les couleurs de l'économie circulaire qui nous sont chères.



# SOMMAIRE

04.

Gouvernance

08.

Influence

13.

Référence

22.

Projets

31.

Groupes de travail  
et commissions

35.

Communication

A blurred photograph of a speaker on a stage in front of an audience. The speaker is standing on the right side of the stage, gesturing with their arms. The audience is seated in the foreground, with their backs to the camera. The image is overlaid with a green background on the left and bottom, and white text in the center. There are also white lines forming a crosshair on the left side of the image.

# GOVERNANCE

# ÉVOLUTION DES STATUTS

---



Fin 2020, l'INEC a engagé des travaux avec ses administrateurs afin de redéfinir son objet social, ses missions, d'engager des réflexions sur son développement et sa stratégie d'influence ainsi que sur son mode de gouvernance. Ces travaux ont abouti en 2021 à un séminaire stratégique regroupant l'ensemble des administrateurs de l'INEC.

L'évolution de la gouvernance de l'INEC figure parmi les propositions fortes issues du séminaire stratégique.

La structuration du conseil d'administration et la création de collèges, proposées par les administrateurs, ont pour objectif de faciliter l'implication de l'ensemble des membres adhérents dans les activités de l'INEC et ainsi d'améliorer sa gouvernance. Ces organes doivent contribuer à la construction d'une gouvernance plus agile, inclusive et ouverte et à la création de dynamiques mobilisatrices.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire organisée fin septembre 2022 a entériné cette décision à travers le **vote des nouveaux statuts de l'INEC** qui prévoient les conditions de fonctionnement de ce nouveau mode de gouvernance.

Le conseil d'administration comprend désormais 15 membres (composé auparavant de 30 membres) organisés par collèges :

- **Professionnel** (fédérations, associations d'entreprises et syndicats professionnels)
- **ETI et grandes entreprises**
- **PME**
- **Institutionnel** (collectivités territoriales et leurs groupements)
- **Académique** (organisme de formation et de recherche)
- **Associatif** (associations et fondations)
- **Personnalités qualifiées** (personnes physiques qui montrent un intérêt pour l'économie circulaire et qui disposent de compétences utiles à celle-ci)

# CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

---

Lundi 26 septembre 2022, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, l'Institut National de l'Économie Circulaire a renouvelé ses instances de gouvernance.



Jean-Marc Boursier  
Président



Delphine Pernot  
TWIICE  
Trésorière



Alexandre Pavoine  
CEREMA



Jean Hornain  
CITEO



Valentina Carbone  
ESCP  
Business School



Manuel Burnand  
FEDEREC



Muriel Olivier  
FNADE



Grégoire Cousté  
FIR



Fannie Derenchy  
Groupe  
La Poste



Pierre-Emmanuel Saint-Esprit  
ZACK



François-Michel Lambert



Xavier Lemoine  
Métropole du  
Grand Paris



Géraldine Poivert  
(RE)SET



Arnaud Leroy  
SPHÈRE



Louis Natter  
UNICEM

# ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

---

À l'occasion de son assemblée générale annuelle, le lundi 26 septembre 2022, Jean-Marc Boursier a été élu président de l'INEC, succédant ainsi à François-Michel Lambert, co-fondateur et président depuis 2013.



Suite à son élection, le nouveau Président a déclaré: "Je suis très heureux et très fier d'avoir été élu par nos membres à la présidence de l'INEC. Je remercie chaleureusement François-Michel Lambert pour son engagement et sa détermination qui ont permis de doter notre pays d'un véritable organisme de référence autour de l'économie circulaire.

Dans un contexte où les questions liées à la protection du climat et la raréfaction des ressources naturelles prennent une ampleur inédite, nous devons collectivement y apporter des réponses industrielles et systémiques. Je suis convaincu que l'INEC, grâce à son expertise reconnue, est appelé à jouer un rôle croissant. A travers ses études menées en 2022, par exemple, autour de la Stratégie Nationale

Bas Carbone sous contrainte de ressources et de l'industrie circulaire, il fournit un travail utile au débat public."

Jean-Marc Boursier est un spécialiste reconnu, en France et en Europe, des questions d'économie circulaire. Jusqu'en 2021, il a été un dirigeant du Groupe Suez. Il a également été président de la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et d'Environnement (FNADE), président de la Fédération Européenne des Activités d'Environnement (FEAD) et Officer de l'Alliance to End Plastic Waste. En 2022, il a fondé Alpa Capital, une société de conseil et d'investissement spécialisée dans ces activités.



# INFLUENCE

# DEUX ANS APRÈS LA LOI AGEC : OÙ EN EST-ON ?



## PUBLICATION

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE) a été adoptée en 2020, impliquant de nombreux changements pour tous les secteurs. Deux ans après, l'INEC revient à travers cette publication sur ses évolutions, actuelles et à venir.



[La télécharger](#)

La loi AGECE a permis d'ancrer l'économie circulaire dans le débat public et les préoccupations des acteurs économiques. Pour la première fois, le grand public a entendu parler d'économie circulaire dans des médias non spécialisés. Devant la perspective de nouvelles obligations, une réelle mobilisation a pu être observée tant chez les acteurs publics que chez les entreprises privées. Néanmoins, il nous a paru pertinent de creuser au-delà des effets d'annonce.

**En effet, la loi n'est pas l'aboutissement d'une politique publique sur l'économie circulaire, mais son commencement.**

Plus de deux ans après sa promulgation en février 2020, la petite centaine de textes d'application prévue n'a pas encore été complètement publiée et de nombreux dispositifs ont pris un certain retard dans leur mise en place. Leur complexité et le besoin de concertation qui en découle peuvent venir expliquer ce décalage temporel. Nous sommes ainsi allés interroger les différents acteurs qui les mettent en

œuvre : entreprises, collectivités, associations, ministères, avocats et spécialistes... afin de confronter ces textes avec leur application sur le terrain.

Le cadre normatif autour de l'économie circulaire est en constante évolution et sa mise en œuvre progressive. Il existe une nécessité de maintenir à la fois l'attention sur l'atteinte d'objectifs ambitieux fixés et sur les moyens de leur mise en œuvre. Cet état des lieux est en effet incontournable pour la construction progressive d'un cadre aussi ambitieux que nécessaire.

# PLAIDOYER POUR UNE FISCALITÉ CIRCULAIRE 2023



## PUBLICATION

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, l'INEC a souhaité remettre en avant les enjeux liés à la fiscalité circulaire. C'est l'objet de ce document, présenté aux parlementaires avant "l'automne budgétaire".

[La télécharger](#)



Outil politique majeur pour réaliser une transition d'échelle vers l'économie circulaire, il est nécessaire de se saisir de ce levier financier public pour promouvoir l'internalisation durable des externalités, le renforcement de la compétitivité des produits et services environnementalement vertueux et l'instauration d'une fiscalité cohérente et acceptée sur les plans social et environnemental.

Dans cette optique, il est nécessaire d'analyser les recettes et dépenses habituelles à l'aune de leur impact environnemental, en vue de mettre fin aux « désincitations » fiscales à l'économie circulaire, de faire évoluer certains impôts vers une logique plus incitative, et de mettre en place des mécanismes de récompense pour les comportements vertueux.

Exprimant un besoin de visibilité sur la réglementation à moyen terme, les acteurs ont ainsi des attentes fortes concernant l'instauration d'une fiscalité

structurellement favorable à une économie circulaire.

A l'heure actuelle, les impacts environnementaux et sociaux (dérèglement climatique, épuisement des ressources, atteintes à la santé publique) des biens et activités économiques ne se reflètent pas dans leurs coûts, alors pris en charge par la collectivité.

# LOI AGEC : QUELLES MESURES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2022 ?



## PUBLICATION

Votée en janvier 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est le fruit d'un long processus de co-construction avec de nombreuses parties prenantes. Découvrez l'ensemble des mesures de la loi AGEC en vigueur au 1er janvier 2022.



Cette loi intervient dans un contexte de prise de conscience collective sur la nécessité d'une transition d'un modèle de production et de consommation linéaire reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles, à un nouveau modèle adapté aux défis d'aujourd'hui.

L'économie circulaire est une solution à ces défis, en visant un découplage entre la création de valeur sociétale de son impact sur

l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources. Ce modèle implique de mettre en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources.

Les entreprises jouent un rôle majeur dans cette transition. Il s'agit d'étudier quels changements cette loi induit pour ces dernières, et quelles seront les traductions concrètes

des grands principes qui y sont inscrits. Par ailleurs, les délais d'entrée en vigueur de ces dispositions constituent un élément déterminant pour les acteurs économiques.

L'INEC a activement contribué à l'élaboration de la loi AGEC en construisant 10 propositions ambitieuses et consensuelles parmi ses 200 membres, transcrites en amendements qui ont trouvé un fort écho auprès des Ministères et parlementaires.

# NOUVELLE LÉGISLATURE : SENSIBILISATION DES DÉPUTÉS



À l'occasion des élections parlementaires, l'INEC a mis en place des sessions de sensibilisation des députés nouvellement élus.

Ces sessions étaient organisées en trois grandes parties.

I. Sensibiliser aux grands enjeux sur la ressource

II. Présenter les grands enjeux législatifs et réglementaires

III. Enjeux territoriaux en circonscription

La connaissance par les décideurs publics des réalités touchant à l'économie circulaire est un enjeu crucial pour permettre le bon déploiement d'une législation favorable.

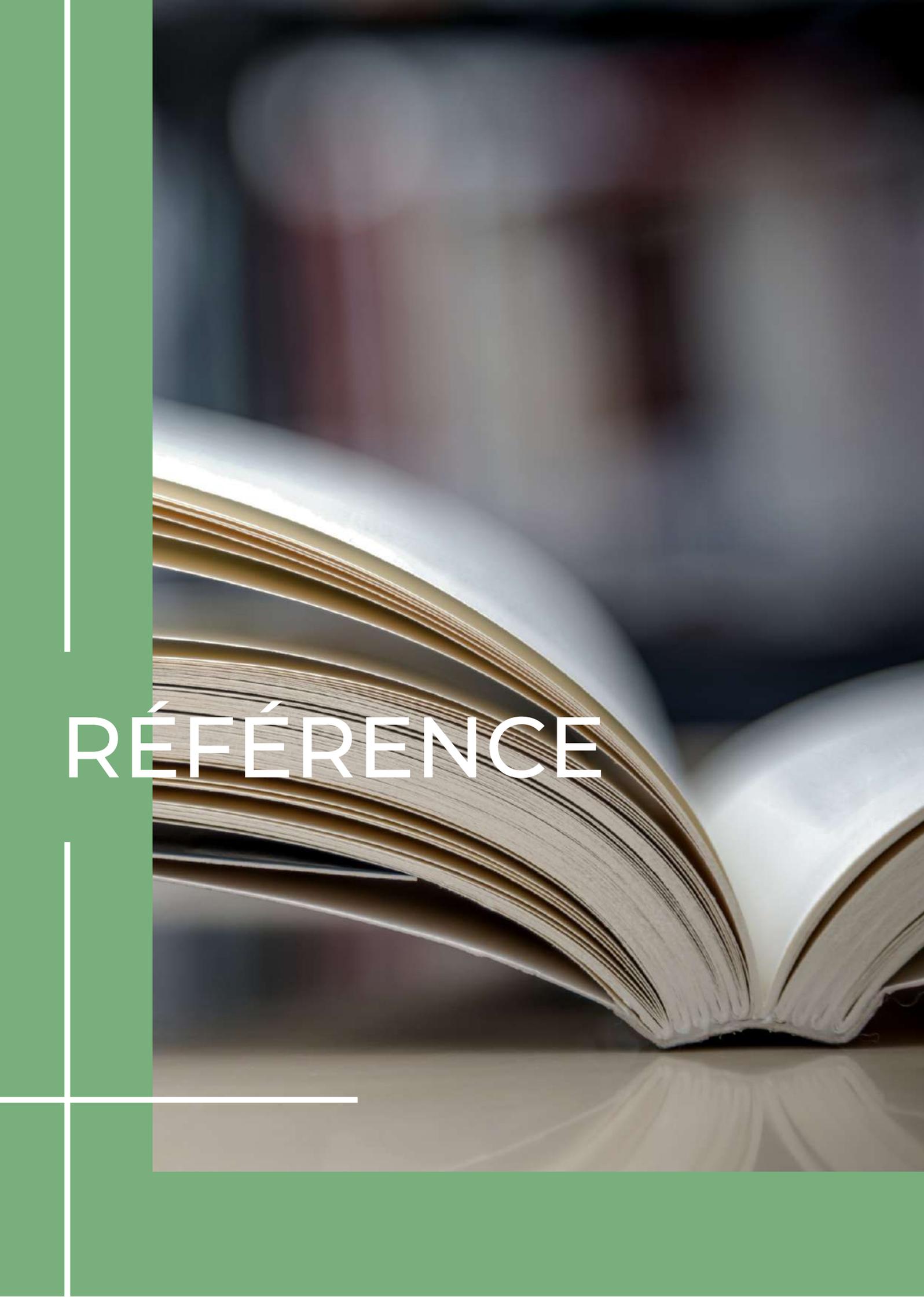
Les cinq années à venir vont être déterminantes pour la réorientation de notre économie vers un modèle plus vertueux, qui doit prendre en compte la finitude de nos ressources et l'impact carbone de nos modes de consommation.

Les parlementaires doivent se prononcer sur des projets de loi touffus, techniques, parfois difficiles à appréhender rapidement, notamment sur certains textes cruciaux comme la loi de programmation de l'énergie qui doit déterminer notre stratégie de décarbonation pour les prochaines années.

Pour les aider à se saisir de ces enjeux d'économie circulaire et vertueuse,



l'INEC a permis à certains députés d'être sensibilisés à ces questions à travers une formation d'une heure et demie.



# RÉFÉRENCE

# SNBC SOUS CONTRAINTE DE RESSOURCES



## PUBLICATION

L'INEC et Capgemini, à travers cette étude, alertent sur le manque de prise en compte des contraintes pesant sur les ressources dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), feuille de route de la décarbonation de la France.



[La télécharger](#)

Cette étude permet de quantifier à la fois les ressources naturelles nécessaires à la transition bas carbone et les déchets qui seront générés pour les besoins de cette transition. Elle les quantifie en tonnes, en euros et en criticité. La quantification en valeur d'import et en criticité de la transition bas carbone constitue un apport inédit de l'étude. Autre spécificité : elle porte sur les trois grands domaines de la transition bas carbone et circulaire : l'électrification (y compris l'hydrogène), les biomasses et la construction.

**Pas moins de 15 technologies et 14 ressources ont été évaluées.**

D'après les conclusions de l'étude, une stratégie bas carbone intégrant des leviers efficaces de l'économie circulaire doit comprendre à la fois des objectifs quantitatifs sur l'ensemble de la séquence (Éviter, Réduire, Recycler, Réemployer) et travailler sur de grands chantiers tels que l'écoconception intégrale, l'organisation de filières territoriales, le digital, la R&D et formation, ainsi que les aspects réglementaires et économiques. Pour Alain Chardon, directeur en charge des nouvelles

plateformes durables chez Capgemini Invent : « Il nous est apparu assez vite en travaillant sur les données de cette étude que dans un monde sous contrainte de ressources, il ne peut y avoir de France bas carbone sans stratégie d'économie circulaire forte ».

*« Telle est l'ambition de la présente étude : réconcilier deux domaines clés de la transition écologique – la décarbonation et l'économie circulaire – afin de démontrer qu'ils forment un tout et décloisonner l'écriture des politiques environnementales publiques en analysant la*

*SNBC à l'aune des ressources qu'elle nécessitera* », ajoute Emmanuelle Ledoux, Directrice générale de l'INEC.

**Une criticité qui risquerait d'être multipliée par 16 d'ici 2050... mais une planification circulaire renforcée permettrait de diviser cet impact par quatre.**

Dans le cas d'une transition bas carbone qui ne prendrait pas suffisamment en compte les enjeux de ressource et de circularité, la criticité sur les métaux et minéraux serait multipliée par 16 d'ici 2050. Au contraire, dans un second scénario qui bénéficierait d'une politique de circularité renforcée, la criticité sur les métaux et les minéraux serait seulement multipliée par quatre. Cela constitue encore un défi, mais ce gain de -76% rendrait la transition bas carbone française significativement plus résiliente.

**Baisser les besoins en ressources en effectuant des choix stratégiques, aller vers la résilience économique et améliorer la durabilité des écosystèmes naturels.**

Dans un scénario où la circularité des ressources et des déchets serait concrétisée, les leviers circulaires « Éviter » et « Réduire » permettraient d'obtenir une baisse de 44 % des besoins bruts en ressources. Intégré dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, le levier « Éviter » consiste à effectuer des choix stratégiques éclairés en termes de mix de solutions, en tenant compte de leur criticité en ressources.

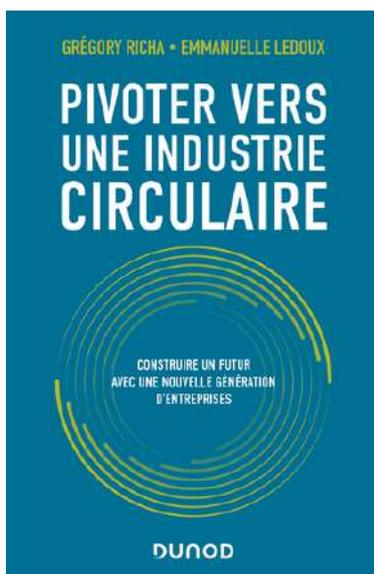
L'étude fournit à cette fin un comparatif de la criticité des ressources. Dans le domaine des énergies, la criticité par kWh produit est la plus faible pour les biomasses et le nucléaire, suivis par l'éolien en mer, l'éolien terrestre, le solaire et l'hydrogène. Par kilomètre parcouru, la criticité la plus faible concerne les véhicules thermiques fonctionnant au biométhane, puis viennent les véhicules à hydrogène, et enfin les véhicules électriques qui sont les plus intenses en ressources. Par mètre carré la rénovation est nettement moins critique que la construction neuve.

**Réindustrialiser par le recyclage et le réemploi**

Enfin, l'étude permet d'établir que les leviers Recycler et Réemployer dynamiseraient considérablement la réindustrialisation de la France. D'ici 2050, les flux industriels de retraitement des déchets seraient multipliés par 10 en tonnage, par 25 en valeur, et par 75 en criticité traitée.



# PIVOTER VERS UNE INDUSTRIE CIRCULAIRE



## PUBLICATION

Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC, et Grégory Richa, directeur associé du cabinet de conseil OPEO, ont publié chez Dunod leur livre co-écrit, *Pivoter vers une industrie circulaire*.



[Le commander](#)

Six mois d'attente pour une Citroën C3 neuve, pas d'iPhone sous le sapin cette année... La crise sanitaire, les conséquences du changement climatique et, plus récemment, la guerre en Ukraine ont sérieusement remis en cause une production industrielle mondialisée dont les process n'ont pas changé depuis des décennies.

Afin de faire face aux pénuries de matières premières, à la disparition du vivant et aux émissions de CO<sub>2</sub>, l'industrie se doit

désormais de pivoter vers un modèle circulaire.

Sourcer les matières premières au plus près possible du lieu de production, penser à la réparabilité des produits et la réutilisation des composants dès leurs phases de conception, faire émerger de nouveaux usages innovants sobres en consommation de ressources...

Cet ouvrage, issu d'une étude menée auprès de plus de trente industriels de toutes tailles et tous secteurs, revient sur les lacunes de nos modèles actuels, détaille les piliers

d'une industrie circulaire et fournit de nombreuses clés pour repenser nos modèles économiques, modes de production et produits à l'aune des enjeux auxquels la société et l'industrie sont désormais confrontées.

Cet ouvrage est une version éditorialisée de l'étude "Pivoter vers une industrie circulaire", publiée en 2022 par l'INEC et OPEO.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ET SI ON CHANGEAIT NOS MODES D'AGIR ?



## PUBLICATION

Cette étude met en lumière l'importance du changement de comportement dans une transition sociétale vers l'économie circulaire, en proposant des pistes et exemples pour dépasser le seul champ d'étude des comportements individuels



[La télécharger](#)

Les pratiques de l'économie circulaire se diffusent parmi les acteurs privés et publics. En témoignent la publication d'un paquet économie circulaire européen, la promulgation de la loi AGEC, et la loi Climat et Résilience, la multiplication d'initiatives privées et associatives, etc.

En France, la loi vient matérialiser un ensemble de changements et de pratiques déjà mises en œuvre, mais constitue aussi une opportunité pour amorcer une transition plus globale vers l'économie circulaire du fait de son caractère incitatif ou contraignant.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental des activités de production et de consommation.

La nécessité d'une telle transition a été réaffirmée par la crise sanitaire, qui a révélé l'importance de diversifier les sources d'approvisionnement et de sécuriser les opérations. Par ailleurs, ses conséquences témoignent de l'urgence de créer des emplois locaux et de valoriser les ressources (matières, énergétiques, mais également les

compétences et savoir-faire) de notre territoire.

**L'économie circulaire doit donc devenir un principe cardinal d'organisation du vivre-ensemble.**

À cet effet, la loi et les instruments réglementaires plus largement ne constituent qu'un des leviers parmi une multiplicité d'outils d'accompagnement du changement de comportements. Pour obtenir la pleine adhésion des acteurs, il est souhaitable que la réglementation soit couplée avec d'autres leviers.

# LA FILIÈRE FORÊT-BOIS AU PRISME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



## PUBLICATION

À l'occasion des Assises Nationales de la filière forêt-bois, l'INEC s'est attaché à documenter les enjeux de la filière au prisme de l'économie circulaire à travers une nouvelle publication.



[La télécharger](#)

Les écosystèmes forestiers jouent un rôle essentiel dans la préservation des équilibres écologiques et climatiques et dans l'atteinte des objectifs de transition écologique de nos sociétés.

Les pouvoirs publics à travers notamment le Plan de relance et la stratégie nationale bas carbone, ont ainsi fait de la filière forêt-bois un axe stratégique dans

l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. En juillet 2021, la Commission Européenne a posé un cadre au débat sur l'avenir et les orientations stratégiques de la filière forêt-bois en publiant une stratégie pour les forêts à l'horizon 2030. Protection, restauration, multifonctionnalité et résilience en sont les maîtres-mots et les piliers de l'économie circulaire en sous-tendent l'application. Cette stratégie européenne a précédé le lancement des Assises Nationales de la Forêt et du Bois le 19 octobre 2021 qui ont permis de faire

converger les intérêts et les stratégies des différentes parties prenantes autour de priorités pour construire la forêt de demain et garantir à la fois sa sauvegarde et son exploitation durable dans nos territoires.

Cette transition, souhaitable et vertueuse, de notre modèle reposant en partie sur l'usage de ressources biosourcées, pose cependant la question de l'économie de la ressource forestière et de son optimisation devant être pensées conjointement avec les enjeux de biodiversité.

Afin de limiter les pressions exercées sur la ressource et optimiser la gestion de celle-ci, **les piliers de l'économie circulaire constituent un cadre d'orientations central au sein de la filière forêt-bois**. Les leviers tels que l'écoconception, le réemploi, la valorisation et l'innovation concourent à une gestion optimisée de la ressource et contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.



L'économie circulaire répond également aux enjeux économiques de la filière forêt-bois en mettant en avant l'importance de l'ancrage local de l'industrie de transformation. Ainsi, l'objectif de l'application de l'économie circulaire à la filière forêt-bois est double : relocaliser la chaîne de valeur dans les territoires et répondre aux besoins en matériaux et en énergie qu'entraînent la transition de notre modèle de développement.

Ainsi, dans la continuité de ses travaux sur la biodiversité, l'INEC a souhaité éclairer les enjeux et les problématiques de la filière forêt-bois, au regard du concept d'économie circulaire prônant une gestion optimisée et harmonieuse de la ressource et en accord avec des objectifs de préservation de la biodiversité.

# PLAN D'ACTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE, CHANGEMENT DE PARADIGME



## PUBLICATION

L'INEC présente, à travers une note, le paquet "économie circulaire" de la Commission européenne. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (ou « Green Deal »).



[La télécharger](#)

Dans une communication présentée le 30 mars 2022, la Commission européenne annonce avoir pour ambition de faire « des produits durables la norme » dans l'Union Européenne, promouvoir des modèles d'entreprises circulaires et donner aux consommateurs les moyens d'agir pour la transition écologique. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (ou « Green Deal ») et découlent du plan d'action pour une économie circulaire.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a présenté un paquet constitué de quatre nouvelles propositions :

- Une proposition de règlement sur l'écoconception pour des produits durables ;
- Une nouvelle stratégie pour le secteur textile ;
- Une proposition de révision du règlement sur les produits de construction ;
- Une mise à jour ambitieuse des règles en matière de droit des consommateurs.

**L'ensemble des propositions de ce paquet a pour objectif de donner les clés et outils nécessaires pour faire pivoter notre économie linéaire vers des modèles plus circulaires et économes en ressource.**

En plus de faire des produits durables la norme au sein de l'UE, la Commission souhaite utiliser les règles de droit de la consommation pour sanctionner les actions allant à l'encontre de cette généralisation.

# PUBLICATION FIR RAPPORT D'ENGAGEMENT ÉCONOMIE CIRCULAIRE



## PUBLICATION

Cette étude menée en partenariat avec le FIR, dresse un premier état des lieux visant à appréhender les politiques d'économie circulaire des grandes entreprises françaises.



[La télécharger](#)

Parmi les entreprises du SBF 120 interrogées, 43 entreprises issues de neuf secteurs ont répondu aux questions organisées autour de cinq axes : définition, gouvernance, process, formation, indicateurs.

Le FIR et l'INEC ont pris le parti d'interroger tous les secteurs d'activités représentés dans le SBF 120 car ils considèrent que tous les secteurs peuvent et doivent agir directement et indirectement pour la transition écologique et la transformation des modèles d'affaires.

### Principaux enseignements de l'étude :

**L'étude révèle que les entreprises doivent encore s'approprier le concept d'économie circulaire.**

1/3 des répondants intègrent des critères liés à l'économie circulaire dans les critères de rémunération variable des dirigeants mais très peu de membres des conseils d'administration disposent de compétences spécifiques sur l'économie circulaire.

Si toutes les entreprises interrogées ont commencé à déployer des actions en faveur de l'économie de la ressource,

beaucoup reste à faire sur certains piliers de l'économie circulaire comme l'économie de la fonctionnalité.

Du chemin reste à parcourir afin que les actions soient déployées à grande échelle avec des indicateurs de mesure robustes.

Aujourd'hui, seul 1/4 des entreprises répondantes sont en mesure de communiquer sur la part de leur chiffre d'affaires lié à l'économie circulaire.

Des progrès au niveau de la formation doivent également être accomplis.

# PROJETS



# PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES



La Métropole du Grand Paris, l'INEC, l'Observatoire des Achats Responsables et les Canaux via sa filiale l'Agence des Economies Solidaires, en partenariat avec le Commissariat Général au Développement Durable dans le cadre du Plan national pour des achats durables (2022-2025), proposent un programme d'accompagnement sur les achats solidaires et circulaires.

L'année 2022 a vu le programme achats continuer ses deux grandes missions de sensibilisation et de formation. Au travers des webinaires méthodologies et "retours d'expérience", les participants ont pu découvrir en 2022 cinq nouvelles familles d'achats : le BTP second oeuvre, la puériculture, les emballages, l'informatique et le textile.

Le Programme Achats Circulaires et Solidaires accompagne les acheteurs publics et privés de manière opérationnelle, grâce à :

- Des modules d'auto-formation en ligne
- Des webinaires méthodologiques
- Des retours d'expériences d'acheteurs
- Des présentations de porteurs de solutions
- Des groupes de travail pour rédiger les marchés

L'ensemble des membres du programme ont accès gratuitement à tous les webinaires du Programme Achats, ainsi qu'aux modules de micro-apprentissage. Les communes et territoires de la Métropole du Grand Paris, les structures adhérentes de l'OBSAR, de l'INEC et les acheteurs responsables des Canaux ont en plus accès à des conseils minute et des groupes de travail personnalisés.

Retrouvez l'ensemble du contenu du programme en [cliquant ici](#).

# ACCOMPAGNEMENT DU CGDD DANS L'ÉVALUATION DE LA MISE EN PLACE DE L'ARTICLE 58 DE LA LOI AGECE



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le décret du 9 mars 2021 appliquant l'article 58 de la loi AGECE et la notice explicative du décret indiquaient qu'au plus tard le 31 décembre 2022, les ministres chargés de l'environnement et de l'économie établiraient un bilan de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Ce bilan doit tenir compte à la fois de la prise en compte des obligations fixées par l'article 58 par les acheteurs publics, et de l'état de l'offre côté fournisseurs. Dans ce cadre, l'INEC s'est vu confier en mars 2022 par le

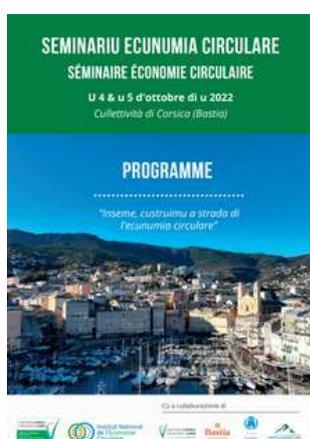
CGDD une mission visant à évaluer l'évolution et l'état de l'offre de produits circulaires mais aussi la capacité des fournisseurs à répondre à la demande pour les 17 catégories du décret. Cette mission a duré environ 5 mois jusqu'en septembre au cours desquels plusieurs démarches ont été menées :

- Réalisation de 21 entretiens semi-directifs avec des fournisseurs de produits circulaires s'inscrivant ou non dans le cadre défini par le décret
- Diffusion et analyse d'un questionnaire en ligne ayant reçu 181 réponses
- Organisation d'un atelier de travail en ligne avec les fournisseurs le mercredi 6 juillet



Tous ces éléments ont donné lieu à une analyse quantitative et qualitative permettant la rédaction d'un rapport à destination du CGDD. Ce rapport n'a pas été diffusé en l'état mais a été intégré au dossier final réalisé par le CGDD sur l'ensemble de l'analyse de la mise en place du décret d'application de l'article 58.

# ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE CORSE (OEC)



L'Office de l'Environnement Corse (OEC) a sollicité l'institut National de l'Economie Circulaire pour assurer l'organisation d'un séminaire autour de l'économie circulaire rassemblant acteurs publics et privés et associations du territoire.



L'INEC a été missionné par l'OEC pour organiser, assurer la programmation éditoriale et animer un séminaire économie circulaire, prenant en compte les besoins et spécificités du territoire Corse, notamment son caractère insulaire.

Ce séminaire avait pour objectif de renforcer l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de la transition vers une économie circulaire, de rappeler les grands enjeux en matière d'économie circulaire au niveau local, national et européen et de revenir sur les enjeux réglementaires de

l'économie circulaire. Enfin le séminaire a permis de sensibiliser et fédérer tous les acteurs de l'économie circulaire sur le territoire autour de thématiques partagées.

Organisé sur deux jours, cet événement s'est articulé de la manière suivante: une première journée politique, rassemblant élus et collectivités autour de trois tables-rondes dont l'objectif était de rappeler les ambitions et faire un état des lieux des démarches d'économie circulaire sur des thématiques identifiées comme prioritaires par l'OEC. La seconde journée a permis



la réalisation d'ateliers participatifs avec les acteurs du territoire sur quatre thèmes définis et validés en amont.

# ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES DE L'OCEAN INDIEN (AVCOI)



Entre septembre 2022 et février 2023 l'INEC a accompagné l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI) dans la mise en place de sa stratégie de promotion de l'économie circulaire.



L'INEC a été missionné par l'AVCOI pour accompagner ses membres dans le développement de l'économie circulaire. Les objectifs de la stratégie étaient de répondre aux différents enjeux en matière de sensibilisation, de fédération des acteurs et d'accompagnement des élus locaux dans le déploiement des démarches d'économie circulaire.

La première phase a permis de comprendre et d'identifier les enjeux locaux afin de construire une stratégie efficace qui s'appuie sur l'expérience des acteurs de terrain et capitalise sur les retours d'expériences.

Plusieurs livrables ont, en ce sens, été produits tels que :

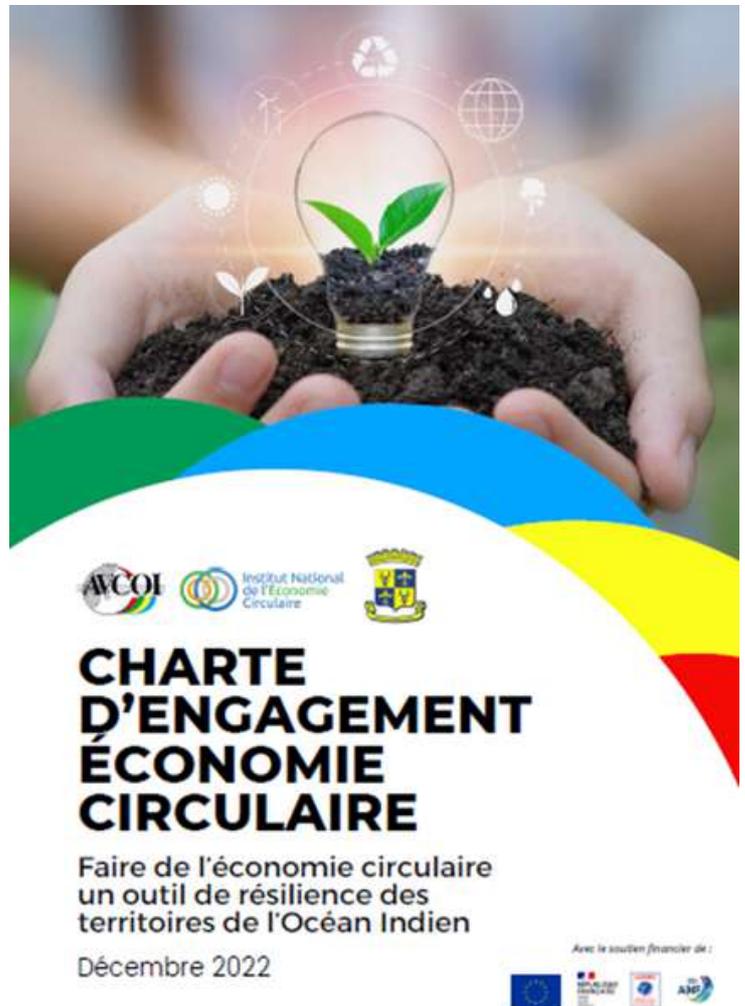
- Une note d'information détaillant les piliers de l'économie circulaire au prisme des problématiques des territoires concernés ;
- Des fiches juridiques faisant un état des lieux et un décryptage des cadres juridiques existants dans les différents territoires ;
- Des fiches initiatives recensant des initiatives locales pour capitaliser sur les bonnes pratiques ;
- Une cartographie des acteurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire dans les territoires de l'AVCOI



- Un état des lieux des démarches d'économie circulaire au moyen d'un questionnaire.

S'ensuivit la réalisation, en novembre, d'un webinaire d'information et de sensibilisation des membres au concept d'économie circulaire, afin de présenter la démarche menée par l'INEC et l'AVCOI et les outils mis à disposition.

Mi-décembre 2022, l'INEC s'est déplacé à Antananarivo pour participer à l'assemblée générale de l'AVCOI et réaliser plusieurs conférences sur les multiples enjeux de l'économie circulaire dans les territoires insulaires. Des ateliers de co-construction d'une stratégie d'économie circulaire ont également été menés avec les élus membres de l'AVCOI. A l'issue de ces ateliers, l'INEC a rédigé et proposé une Charte d'engagement sur l'économie circulaire. Le séminaire s'est conclu par la signature de cette charte par l'ensemble des membres de l'AVCOI présents et le lancement d'une stratégie d'économie circulaire fondée sur cette dernière.



# LIFE WASTE 2 BUILD



Depuis 2021, l'INEC est partenaire du projet LIFE WASTE 2 BUILD (2021 - 2026), piloté par la Métropole de Toulouse. Ce projet regroupant 7 partenaires vise à optimiser les ressources et valoriser les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) à l'échelle locale puis régionale.



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD  
A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME  
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le projet qui rassemble plusieurs partenaires (Toulouse Métropole, Envirobat, Occitanie, CSTB, FBTP31, INEC, Synéthic, Toulouse Business School) a pour objectifs de réduire l'impact environnemental du secteur de la construction, faire évoluer les pratiques du secteur, systématiser l'économie circulaire dans la commande publique et promouvoir l'économie circulaire à travers l'Europe en s'appuyant sur la répliquabilité du projet. Le projet LIFE WASTE2BUILD s'inscrit sur une durée de 4 ans et demi, entre 2021 et 2026.

L'INEC soutient en particulier les actions de communication et de dissémination au niveau national et européen, en mobilisant son réseau et les plateformes d'économie circulaire dont il est membre

et/ou animateur (exemple : GrandParisCirculaire.org) afin d'assurer le partage d'expériences et leur reproductibilité. Une attention particulière a été portée à la répliquabilité du projet : l'objectif principal est de structurer les filières européennes du BTP circulaire, à travers la mise à disposition d'outils opérationnels, la formation et la montée en compétences des acteurs. Entre 2021 et 2022, l'INEC a été mobilisé pour effectuer un état des lieux des démarches d'économie circulaire dans la commande publique dans le BTP afin de repérer des pratiques inspirantes pour enrichir le projet LIFE WASTE2BUILD. Début 2022, l'INEC a réalisé et publié une [série de fiches « Territoire engagé »](#), qui mettent en exergue des

projets expérimentaux exemplaires initiés par des collectivités avancées dans l'intégration de l'économie circulaire au sein des opérations de construction. Elles abordent les freins rencontrés et les solutions pour permettre la dissémination de ces pratiques. Pour ce faire, une série d'entretiens avec huit collectivités françaises (Bordeaux Métropole, Ville de Lille, Région Grand Est, Région Normandie, Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Région Bretagne) et trois collectivités européennes (Luxembourg, Bruxelles Environnement, Ville de Milan) a été réalisée (prise de contact, élaboration d'un questionnaire, analyse des réponses, rédaction de la fiche et mise en page graphique).

# ATELIER PTSI POUR LA MÉTROPOLE DU HAVRE



La Métropole du Havre a sollicité l'INEC pour mettre en place une démarche principalement sur la zone d'activité de Saint-Romain-de-Colbosc.

Ce projet est particulièrement intéressant au vu des spécificités du territoire de la Métropole du Havre. Les acteurs sont à proximité directe du deuxième port français qui multiplie des flux très divers, l'enjeu étant alors de réussir à faire une place aux synergies inter-entreprises.

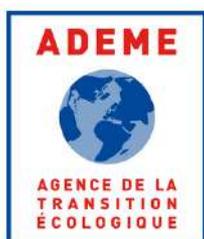
Au cours des ateliers, la question de la logistique a été mise en avant notamment dans l'objectif de limiter l'usage de la voiture. Cette dynamique affichée a permis l'intervention d'une représentante de la Métropole en charge de la mobilité auprès des participants.

Afin de mener à bien ces ateliers et de détecter les synergies, l'INEC s'est basé sur l'utilisation de l'outil Circular Flow Manager.

L'INEC est un acteur engagé de longue date sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT). De ce fait, l'INEC est régulièrement contacté pour la mise en place de démarches d'EIT sur des territoires divers. C'est le cas ici avec la Métropole du Havre, pour laquelle l'institut a mis en place une démarche principalement sur la zone d'activité de Saint-Romain-de-Colbosc.



# CONSTITUTION D'UNE MÉTHODOLOGIE D'ATELIERS D'EIT



Fort de ses références sur l'écologie industrielle et territoriale, l'INEC a été mandaté par le réseau national des Chambres de commerce et d'industrie (CCI France) pour expérimenter la nouvelle version (4) du logiciel Actif. Cette expérimentation est soutenue financièrement par l'ADEME.

Développé par la CCI Occitanie, la version 4 du logiciel Actif permet d'établir les synergies entre des acteurs aux ressources et/ou besoins complémentaires, après leur saisie dans le logiciel. Cette nouvelle version offre donc deux services supplémentaires, en comparaison aux précédentes versions du logiciel : la détection immédiate de synergies et l'accès aux données pour les entreprises (et non plus uniquement aux animateurs des démarches).

Ce logiciel permet, entre autres, d'optimiser le temps de traitement des données issues du premier atelier et de mieux impliquer les entreprises dans la démarche.

Après avoir élaboré la méthodologie d'atelier adapté aux fonctionnalités du logiciel, ainsi que des outils de communication « clef en main » à destination des animateurs, l'INEC a testé, avec la CCI du Var, le logiciel lors d'un atelier organisé en septembre 2022. Cet atelier en deux parties a permis de prouver l'efficacité de la nouvelle version d'Actif pour laquelle les entreprises saisissent directement en ligne leurs synergies.



Les partenaires de ce projet sont l'ADEME, CCI France, CCI Occitanie, CCI Var.

An overhead view of a business meeting around a wooden table. Several people are working on laptops and reviewing documents with charts and graphs. There are coffee cups, pens, and small plants on the table. The text 'GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS' is overlaid in white on a green background.

# GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS

# GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE & ALIMENTATION

---



L'arrivée de l'obligation du tri à la source des biodéchets en janvier 2024 est un enjeu majeur pour de nombreux adhérents de l'INEC. C'est donc naturellement que l'INEC s'est saisi de ces questions pour mettre en place un groupe de travail intitulé « Agriculture & Alimentation » et spécialisé pour cette première édition sur la question des biodéchets.

La première réunion a eu lieu le 30 août et a réuni 13 personnes afin de sonder les besoins des partenaires sur la question des biodéchets. Leurs origines diverses (collectivités, acteurs de l'énergie, associations, services publics...) ont permis de dégager un panel plutôt exhaustif des enjeux autour de la collecte, du tri et de la valorisation des biodéchets.

Le groupe de travail se réunissant tous les 3 mois, deux réunions ont eu lieu sur la période de 2022. Lors des réunions suivantes, l'INEC a diffusé un questionnaire pour sonder les freins rencontrés par les acteurs sur toute la filière biodéchets. L'objectif était ensuite de les traiter en groupe grâce aux expertises de chacun ou bien en faisant intervenir des experts extérieurs au groupe de travail pour apporter un point de vue différent.

Si vous souhaitez en savoir plus ou rejoindre le groupe de travail n'hésitez pas à contacter Silène Levoir Levillain ([s.lev@institut-economie-circulaire.fr](mailto:s.lev@institut-economie-circulaire.fr)).



# COMMISSION JURIDIQUE



La réglementation technique et foisonnante autour de l'économie circulaire nécessite une compréhension de plus en plus large des enjeux qui y sont afférents.

Pour accompagner cette évolution, l'INEC continue d'organiser des commissions juridiques thématiques avec les adhérents et des experts intervenants sur leurs domaines.

La commission juridique s'est réunie le 29 septembre 2022 et avait pour thème la réglementation autour de l'économie circulaire et la construction.

L'arrivée de la REP PMCB, les enjeux autour de l'achat public et la question du don des résidus et déchets de travaux en vu du réemploi : tous ces sujets ont été traités par Timothée Bassi du cabinet Bassi-Herlédan.

Le présentation se basait sur ce plan :

## 1. La prévention et la gestion des déchets de construction

1.1. Les obligations pesant sur les constructeurs et assimilés

1.2. Les obligations pesant sur les producteurs de PMCB : la REP Bâtiment

## 2. L'encadrement énergétique et environnemental des constructions

2.1. Les dispositions actuellement applicables

2.2. Les dispositions applicables à moyen terme

## 3. Les dispositions propres aux marchés publics de construction

3.1. Les dispositions actuellement applicables

3.2. Les dispositions applicables à moyen et long terme

# COMMISSION TRAVAUX PARLEMENTAIRES



L'une des principales missions de l'INEC est de participer à la construction de la réglementation autour de l'économie circulaire. Dans une optique de co-construction des positionnements de l'association, la commission sur les travaux parlementaires permet aux adhérents de venir porter leurs sujets et de participer aux débats.

Se réunissant tous les mois, les commissions "travaux parlementaires" réunissent en moyenne une quinzaine d'adhérents participants.

Les ordres du jour, s'ils sont envoyés à l'avance, restent assez libres pour permettre un débat franc sur les sujets abordés.

Pour cette même raison, il n'y a pas de compte-rendu.

Lancée en juillet 2022, cette commission a choisi de porter ses travaux sur les thèmes d'actualité parlementaire.

C'est d'abord dans le cadre du projet de loi finances pour 2023 qu'elle a élaboré des propositions et que les adhérents participants ont débattu.

La rédaction d'un plaidoyer pour une fiscalité circulaire et l'élaboration d'une dizaine d'amendements en sont ressortis.

Elle a ensuite porté ses travaux sur plusieurs autres textes, comme celui, encore à venir, présentant au Parlement les stratégies de décarbonation de la France, la LPEC ou loi de programmation de l'énergie et du climat.

Elle a également souhaité traiter des sujets européens, au regard de l'ampleur de la réglementation qui devait entrer en vigueur en 2022 et 2023.

C'est à travers un certain nombre de décriptages, présentés aux membres qu'elle a débutée son action.

Elle s'est ensuite poursuivie par la rédaction d'avis de l'INEC sur certains textes en cours ou à venir, comme celui sur la taxonomie européenne.



# COMMUNICATION

# ANIMATION DE LA PLATEFORME DU GRAND PARIS CIRCULAIRE



Depuis 2018, l'INEC co-anime la plateforme [grandpariscirculaire.org](http://grandpariscirculaire.org) pour la Métropole du Grand Paris. Ce portail collaboratif rassemble près de 700 membres et 120 études de cas. Bien au-delà de son ancrage numérique, ce réseau vise à fédérer tous les acteurs de la transition circulaire et solidaire du Grand Paris (entreprises, collectivités, associations, etc.), et à faciliter l'échange de connaissances et l'émergence de projets multi-acteurs.

En 2022, l'animation de la plateforme Grand Paris Circulaire a été marquée par la refonte entière du site internet. L'INEC a ainsi participé aux 11 ateliers consacrés à la réflexion sur cette nouvelle plateforme et à l'audit réalisé sur l'actuelle. La nouvelle plateforme devrait être en ligne en septembre 2023.

Concernant l'animation quotidienne de la plateforme :

- Un travail de modération est effectué chaque semaine et l'INEC reste à la disposition des membres de la plateforme.

- Désormais une newsletter sera envoyée mensuellement. L'INEC participe à l'élaboration de cette dernière.

Concernant les publications et le contenu créé :

- Les Minutes du Grand Paris sont toujours réalisées et font partie du contenu le plus regardé selon les résultats de l'audit mené dans le cadre de la refonte.
- L'INEC s'est engagé à réaliser en parallèle des portraits d'acteurs en vidéo.



- Un nouveau format a vu le jour : les photo-reportages.
- Un décryptage réglementaire et une veille sont aussi réalisés sur les thèmes identifiés lors des comités éditoriaux.

## Réalisation de quatre Minutes du Grand Paris Circulaire



Les Ripeurs - une solution globale de collecte et de revalorisation des déchets de chantier en Île-de-France



La Réponse D - une agence de conseil et un bureau de création de décors et scénographies écoconçus



StockPro - des solutions digitales d'aide au réemploi pour l'ensemble des acteurs du BTP : entreprises, négociants et fabricants



Smovengo - le service de vélos en libre-service de la Ville de Paris et de 60 communes de la métropole

## Réalisation de deux photo-reportages

### La ressourcerie 2 mains – à Aulnay-sous-bois

L'INEC est allé à la rencontre de l'équipe de la ressourcerie 2 mains à Aulnay-sous-bois. Financée en partie par les communes du territoire, cette ressourcerie offre un service de collecte puis de commercialisation à bas coût pour des objets qui auparavant encombraient les déchetteries.

Le défi actuel de la ressourcerie est de développer une communication accrue pour favoriser les ventes sur l'ensemble du territoire. Pour favoriser l'accessibilité, des opérations de ressourceries éphémères ont été mises en place ponctuellement notamment sur l'ensemble du territoire. Cette démarche a reçu un très bon accueil et la ressourcerie envisage de la renouveler.



### Ressourcerie éphémère – Grand Paris Grand Est

Cette année la Maison de l'Habitat (MHAB) de Grand Paris Grand Est a renouvelé son projet de Ressourcerie éphémère à Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Cette initiative existe depuis plusieurs années, mais c'est la première fois qu'elle est organisée sur les deux communes simultanément. Cette année, une ressourcerie a donc été organisée aux Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, et aux Bosquets à Montfermeil.



# RETOMBÉES MÉDIATIQUES



L'année 2022 a été une année pivot pour l'économie circulaire en termes de visibilité médiatique. En effet, les médias grand public ont commencé à s'emparer du sujet, habituellement traité par des médias plus spécialistes (revue environnement, politique ou professionnelle). L'INEC a eu l'opportunité de prendre la parole dans les médias tout au long de l'année pour promouvoir l'économie de la ressource. Vous retrouverez ci-dessous notre revue de presse 2022.

## Revue de presse généraliste

[Les défis de l'économie circulaire](#) – Le Monde 02.01.22

[Pourquoi la France devient le nouvel eldorado de l'économie circulaire](#) – Novethic 21.01.22

[Plongé au cœur de l'économie circulaire](#) - Bsmart 12.03.22

[« Il est nécessaire de penser l'économie circulaire de manière systémique et d'en faire un nouveau paradigme »](#) - Le Monde 18.11.2022



Revue de presse "Stratégie Nationale Bas Carbone Sous contrainte de ressources", publiée par l'INEC

Les ressources minérales et naturelles, un angle mort de la Stratégie nationale bas carbone de la France – Environnement Magazine 04.11.22

2050 : la mise en place d'une stratégie bas carbone sous contraintes – Techniques de l'Ingénieur 08.07.2022

Cinq leviers pour faire de l'économie circulaire un moteur de décarbonation – Techniques de l'Ingénieur 08.07.22

SNBC sous contrainte de ressources : l'électrification, cette filière au cœur de la décarbonation qui repose sur l'utilisation de ressources critiques – Techniques de l'Ingénieur 07.07.22

Une méthodologie innovante pour évaluer la criticité des ressources – Techniques de l'Ingénieur 05.07.22

L'économie circulaire pour une transition bas carbone réaliste – L'info durable 04.07.22

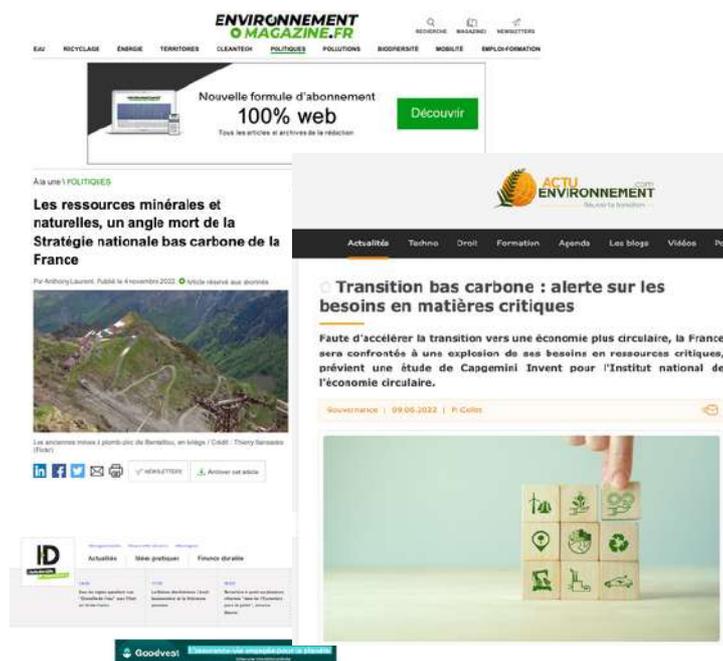
Allier décarbonation et économie circulaire – Bsmart 27.06.22 (TV)

Il est urgent de prendre en compte la criticité des ressources dans la Stratégie Nationale Bas Carbone – Techniques de l'Ingénieur 22.06.22

Sans économie circulaire, pas de transition bas carbone pour la France – L'Usine Nouvelle 20.06.22

Quand la transition bas carbone oublie les enjeux circulaires – L'écho-circulaire 16.06.22

Transition bas carbone : alerte sur les besoins en matières critiques – Actu-environnement 09.06.22



Environnement L'économie circulaire pour une transition bas carbone réaliste



INTERVIEW **Il est urgent de prendre en compte la criticité des ressources dans la Stratégie Nationale Bas Carbone**

## Revue de presse "Nomination"

[Jean-Marc Boursier devient président de l'Institut national de l'économie circulaire](#) – Actu-environnement 04.10.22

[Jean-Marc Boursier remplace François-Michel Lambert à la présidence de l'Institut national de l'économie circulaire](#) – AEF info 29.09.2022

[Jean-Marc Boursier, nouveau président de l'Institut national de l'économie circulaire](#) – 100transitions.fr 27.09.22

## Revue de presse "Publication FIR et INEC"

[Économie circulaire : les grandes entreprises peuvent mieux faire](#) – Actu-environnement 18.10.2022

[Economie circulaire: des entreprises partantes mais qui doivent mieux faire \(FIR et INEC\)](#) – RSE Data News 20.10.2022

## Revue de presse "Achats"

[La réparabilité au menu des achats publics en 2023](#) – L'écho-circulaire 15.12.2022



HEURE | VILLE INTELLIGENTE | VILLE INTELLIGENTE | DÉPÊCHE N°874771

### Jean-Marc Boursier remplace François-Michel Lambert à la présidence de l'Institut national de l'économie circulaire

L'Institut national de l'économie circulaire a annoncé, mardi 27 septembre 2022, la nomination de Jean-Marc Boursier à sa présidence, en remplacement de l'ancien député écologiste François-Michel Lambert, qui reste membre du conseil d'administration. Ancien président de Suez France, en charge des activités liées à l'eau et aux déchets.



Jean-Marc Boursier, nouveau président de l'Institut national de l'économie circulaire



# DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX



L'INEC a continué en 2022 à développer sa visibilité sur les réseaux sociaux, notamment sur LinkedIn (23 800 abonnés) et Twitter (27 000 abonnés). En publiant quotidiennement du contenu exclusif et pédagogique ainsi que les actualités de l'institut et de l'économie circulaire, l'INEC s'est constitué ces dernières années une belle visibilité sur les réseaux sociaux.

## Diffusion d'un calendrier des ressources et des domaines "Stratégie Nationale Bas Carbone sous contrainte de ressources"



# L'INFO-INEC, NOUVELLE NEWSLETTER



En 2022, l'INEC a initié l'info-INEC, une newsletter hebdomadaire pour tout connaître de l'actualité de l'économie circulaire. Celle-ci inclut une veille réglementaire, des actualités, notre agenda ainsi qu'une revue de presse circulaire. Pour recevoir cette newsletter, il faut soit être membre de l'INEC, soit s'être inscrit à la newsletter sur notre site internet.

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Toutes les semaines, l'INEC vous livre une veille réglementaire autour de l'économie circulaire.

### DÉCHETS

- Publication au Journal officiel du Plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027

Le 25 mars 2023, l'arrêté relatif au plan national de prévention des déchets 2021-2027 a été publié au Journal officiel. Ce document vise à fournir une vision d'ensemble sur l'orientation stratégique de la politique publique en matière de prévention des déchets. Actualisant les mesures de prévention de la période 2014-2020, ce nouveau PNPD intègre notamment les questions d'économie circulaire relatives au traitement des déchets. (...)

- Un quatrième système individuel agréé dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs du secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques

L'arrêté d'agrément de la société Aksor en tant que système individuel de collecte et traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été publié ce 25 mars 2023 au Journal officiel. L'entreprise est spécialisée dans les équipements et les services numériques. Elle doit désormais assurer elle-même la reprise et le recyclage de ses produits lorsque ces derniers arrivent en fin de vie. Elle ne pourra donc plus confier leur gestion à un éco-organisme. (...)

### TEXTILE

- Futur affichage environnemental des vêtements : le ministère de la Transition écologique retient huit critères de calcul

Le ministère de la Transition écologique annonce avoir retenu huit critères pour construire la méthode de calcul du futur affichage environnemental des vêtements. Issu de plusieurs expérimentations menées en 2022, cet affichage environnemental a pour objectif d'apporter une information simple sur l'impact environnemental des vêtements. (...)

### EUROPE

- Adoption des projets d'avis sur la stratégie pour des textiles durables et circulaires

Les commissions du Marché intérieur et de l'Industrie du Parlement européen ont adopté ce 28 mars les projets d'avis relatifs à la stratégie pour des textiles durables et circulaires. Les différents amendements ont été adoptés et apportent quelques modifications au texte d'origine. La commission Industrie encourage notamment les États à augmenter leurs investissements dans les technologies de « recyclage ». Le principe en faveur d'un système de boucles fermées qui favorise les producteurs de bouteilles par un accès prioritaire au plastique recyclé de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par les fabricants du textile n'a quant à lui pas été repris. (...)

Pour accéder à la veille complète, veuillez vous connecter à votre espace membre en cliquant sur le bouton ci-dessous :

Accéder à la veille réglementaire complète

Les membres de l'INEC ont accès à une veille réglementaire complète en cliquant sur le lien et en accédant à leur espace membre sur le site internet de l'INEC.

Nos adhérents peuvent également retrouver l'intégralité des info-INEC sur leur espace membre.



# ÉVÉNEMENTS INEC

---

- Apéro INEC pour les membres et partenaires - 21.02.2022
- Webinaire programme achats "méthodologie pour le textile" - 08.03.2022
- Webinaire "La filière forêt-bois au prisme de l'économie circulaire" - 16.03.2022
- Apéro INEC pour les membres et partenaires - 21.03.2022
- Webinaire programme achats "méthodologie pour l'informatique" - 19.04.2022
- Webinaire "2 ans après la loi AGECE où en est-on ?" - 28.04.2022
- Lancement presse "SNBC sous contrainte de ressources" - 09.06.2022
- Webinaire programme achats "méthodologie pour les emballages" - 14.06.2022
- "Atelier de concertation fournisseurs - Mesure 58 loi AGECE" pour le CGDD - 06.07.2022
- Événement Changement de comportement à l'Académie du Climat - 12.07.2022
- Webinaire programme achats "méthodologie pour la puériculture" - 07.09.2022
- Assemblée extraordinaire de l'INEC - 12.09.2022
- Assemblée ordinaire de l'INEC - 26.09.2022
- Séminaire de l'Office de l'Environnement Corse - 04.10.2022 et 05.10.2022
- Webinaire avec le FIR sur le rapport d'engagement publié conjointement - 13.10.2022
- Webinaire programme achats "méthodologie du BTP second œuvre" - 18.10.2022
- Webinaire AVCOI - 21.11.2022
- Conférence INEC "L'Économie circulaire, une autre approche de la décarbonation, levier de sobriété" au Salon des maires - 24.11.2022



# INTERVENTIONS

- Master Class Textile - Master ECOD AMU - 11.02.2022
- Conférence des déchets ménagers - 03.03.2022
- Sommet de la Transformation durable - 10.03.2023
- Salon Solutions Bas Carbone - 05.04.2022
- Conférence FIP Lyon EuroEexpo - 05.04.2022
- Forum Polytech Marseille - 21.05.2022
- Forum Mobilités Transitions - Id4car - 03.05.2022
- Conférence BPCE - 05.05.2022
- Événement du B3E en partenariat avec la Région Bretagne - 17.05.2022
- Club Managers Achats - débat « Les Achats, Maillon fort de l'économie circulaire ? » - 17.05.2022
- Séminaire du CEREMA - 02.06.2022
- Intervention classe préparatoire ECT Voltaire - 17.06.2022
- Événement "Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire" par la Région Ile-de-France - 21.06.2022
- Conférence Saint-Gobain - 20.09.2022
- Salon Innopolis - 20.09.2022
- 5ème édition de la Conférence Bretonne des Ressources - 27.09.2022
- Colloque CETIM Grand Est - 28.09.2022
- Conférence COLAS - 03.10.2022
- Conférence BATIMAT - 04.10.2022
- RDD ENSAM Bordeaux - 07.10.2022
- Grand Paris Circulaire - 12.10.2022
- Matinée "Réemploi et consigne" de GSI - 12.10.2022
- Comité des parties prenantes de CITEO - 13.10.2022
- Webinaire Réseau GESAT - 20.10.2022
- Conférence Internationale de l'économie circulaire au Vietnam - 26.10.2022
- Événement Circul'ère (VICAT) - 09.11.2022
- Formation des agents de Fresnes - 15.11.2022



- Formation des acheteurs de Paris Est Marne & Bois - 15.11.2022
- Journée Terres par Hesus - 15.11.2022
- Formation pour Polyvia - 15.11.2022
- Journée économie circulaire par Toulouse Métropole - 17.11.2022
- Les entretiens de la fiscalité - 21.11.2022
- Conférence UGAP au Salon des maires - 22.11.2022
- Conférence SNBC sous contrainte de ressources au Salon des maires - 23.11.2022
- Conférence COLAS au Salon des maires - 23.11.2022
- Remise de prix GRDF au Salon des maires - 23.11.2022
- Journée Achat Public à Nancy - 24.11.2022
- Tech for retail - 28.11.2022
- Rencontre régionale du recyclage et du réemploi par le CD2E - 01.12.2022
- Interview et dédicace au Paris Impact Summit - 01.12.2022
- Webinaire ARMOR - 02.12.2022
- Journée Commerce Circulaire - 13.12.2022
- Séminaire de l'AVCOI à Madagascar - 14.12.2022 et 15.12.2022





174 rue du Temple  
75003 Paris  
[institut-economie-circulaire.fr](http://institut-economie-circulaire.fr)



SUIVEZ-NOUS SUR

